

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes
4B Sud-Charente
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 26 AVRIL 2018

DATE DE CONVOCATION : 20 avril 2018

N°2018-03-09

Conseillers en exercice : 62
Conseillers titulaires et suppléants présents : 39
Conseillers votants : 37

Dont pouvoirs : 4

Pour : 37
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2018 et le 26 avril à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Barret, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT, Président.

Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Loïc DEAU remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

ANGEDUC : Mme IDIER Chantal - **BAIGNES** : M. DELETOILE Gérard, M. BAUDET Pierre - **BARBEZIEUX** : Mme DELPECH de MONTGOLFIER Anne, Mme GARD Patricia, Mme LELIEVRE Dominique, M. BUZARD Laurent - **BARRET** : M. CHATELIER Dominique, M. PROVOST Jean-Jacques - **BERNEUIL** : Mme IMBERT Pascale - **BROSSAC** : M. MAUDET Didier - **CHALLIGNAC** : M. TUTARD Christophe - **CHAMPAGNE-VIGNY** : M. SAUMON Gérard - **CHANTILLAC** : M. MARRAUD Jean-Luc - **CONDEON** : Mme FOUASSIER Véronique - **COTEAUX DU BLANZACAIS** : Mme GRENOT Marie-Pierre - **ETRIAC** : M. MASSE Bernard - **LADIVILLE** : M. CHABOT Jacques - **MONTMERAC** : M. BERGEON Frédéric, M. MOUCHEBOEUF Michel - **ORIOILLES** : Mme LAGARDE Isabelle - **PERIGNAC** : Mme EDELY Françoise - **REIGNAC** : M. DEAU Loïc - **SAINT-BONNET** : M. GERVAIS Philippe - **SAINT-FELIX** : Mme AUBRIT Marie-Claire - **SAINT-LEGER** : Mme BAUDINAUD Virginie - **SAINT-MEDARD** : Mme MONNEREAU Françoise - **SAINT-PALAIS DU NE** : M. DUBROCA Allain - **SAINTE-SOULINE** : M. GOHIN Christian - **SALLES DE BARBEZIEUX** : M. VARENNE Michel - **VAL DES VIGNES** : M. MONNET Lionel, M. BARBOT Jean-Pierre.

Pouvoirs :

Mme AUTHIER FORT Claire (Barbezieux) a donné pouvoir à Mme LELIEVRE Dominique (Barbezieux).
M. MEURAILLON André (Barbezieux) a donné pouvoir à Mme DELPECH de MONTGOLFIER (Barbezieux)
M. MAURICE Jacky (Bécheresse) a donné pouvoir à M. SAUMON Gérard (Champagne-Vigny)
M. VERGNION Philippe (Val des Vignes) a donné pouvoir à M. BARBOT Jean-Pierre (Val des Vignes)

Etaient présents sans droit de vote :

M. GIRARD Guy (Angeduc), Mme SOULARD Annick (Brossac), M. BOUTIN Christian (Condéon), M. GUILLON Jean-Jacques (Guimps), M. PETIT Bernard (Oriolles), M. FAURE Jean-Marie (Sainte-Souline).

Etaient excusés :

Mme BOUCHER-PILARD Maryse (Baignes), Mme SWISTEK Florence (Barbezieux), M. CHAUVIN Thierry (Barbezieux), M. DELATTE Benoît (Barbezieux), M. CHAPUZET Jean-Paul (Brie sous Barbezieux), M. MAUGET Bernard (Coteaux du Blanzacais) - Mme GOUFFRANT Marie-Hélène (Chillac) - Mme BELLOT Marie-Claude (Reignac), Mme ROCHAIS Anne-Marie (Saint-Léger), M. DECELLE Guy (Val des Vignes).

N°9 - Objet : Modification du prix du repas fourni par la cuisine centrale de Barbezieux au foyer de personnes âgées de Barbezieux à compter du 1^{er} janvier 2019

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président en charge des affaires scolaires et de l'enfance jeunesse

Vu la convention de prestation de service du 22 novembre 2012 signée avec la commune de Barbezieux dans le cadre de sa participation aux frais de repas élaborés par la cuisine centrale de Barbezieux pour le foyer des personnes âgées ;

Au regard de l'évolution du coût du service, Monsieur le Président propose de réviser la tarification du repas. Il conviendra alors d'établir un nouvel avenant à la convention précitée.

Le nouveau coût a été calculé par les services et présenté à la commune de Barbezieux. Il sera désormais de 6.15 € par repas, au lieu de 5.80 €.

Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- fixe le coût d'un repas élaboré par la cuisine centrale de Barbezieux pour le foyer des personnes âgées à 6.15 € par repas à compter du 1er Janvier 2019 ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

La recette sera imputée à l'article 7067 du budget général.

Certifié exécutoire par le Président
Reçu en Sous-Préfecture le : 27 AVR. 2018
Publié ou notifié le : 27 AVR. 2018
Touvérac, le 27 AVR. 2018

Pour extrait conforme,
Touvérac, le 27 avril 2018
le Président,
Jacques CHABOT.



CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE

Participation aux frais de repas élaborés par la cuisine centrale de Barbezieux pour le foyer de personnes âgées

AVENANT N°2

Entre les soussignés :

La commune de Barbezieux-Saint-Hilaire

26, rue Marcel jambon 16300 Barbezieux

Représentée par Monsieur André MEURAILLON, en sa qualité de Maire

Dûment habilité par délibération en date du

Ci-après désignée « la Commune »

d'une part,

Et

La Communauté de Communes des 4 B sud Charente,

Le Vivier, 16 360 Touvérac

Représentée par Monsieur Jacques CHABOT, en sa qualité de Président

Dûment habilité par délibération en date du xxxx

Désignée ci-après « la CdC4B »

d'autre part,

Vu la convention de prestation de service en date du 22 novembre 2012 régissant les conditions de fabrication des repas par la cuisine centrale de Barbezieux pour le foyer de personnes âgées de Barbezieux ;

Vu l'avenant n°1 révisant le prix du repas à 5.80 € par personne ;

Considérant qu'il convient de modifier la tarification en fonction de l'évolution des coûts du service et donc d'établir un second avenant ;

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

La convention de prestation de service du 22 novembre 2012 est modifiée comme suit :

Article 2 – Facturation :

La commune de Barbezieux s'engage à rembourser les repas au vu d'un état mentionnant le nombre de repas réellement produits.

A compter du 1^{er} Janvier 2019, le prix unitaire d'un repas fourni aux aînés est fixé à 6.15 €.

La périodicité de remboursement des repas est annuelle. L'avis des sommes à payer interviendra à terme échu, soit au mois de janvier de chaque année.

Les autres articles restent inchangés.

Fait à Touvérac, en trois exemplaires le 2018.

**Pour la commune
de Barbezieux-Saint-Hilaire**

André MEURAILLON
Maire

**Pour la Communauté de Communes
des 4B Sud-Charente**

Jacques CHABOT
Président

